

Seance du 9 Août 1946.

L'an mil neuf cent quarante six, le neuf Août à
vingt une heure, le Conseil Municipal de la Commune de
Montrejeau, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr. Jean Grand,
Maire de Montrejeau.

Présents : Mr. Mr. Soubielle, Battu, St. Blanchet, Fages,
Bordas, Recure, Soubis, P. Adoue, Cartisay & Dufor, Galazac

Absents : mm^e Castel, Teilhan, Frocco, M. Verdier, Galan, Dandrie

Absents excusés : Mr. M. Maylin, Gouraud.

M. H. Fages est nommé secrétaire de séance.

lecture est faite de l'ordre du jour de la précédente séance
qui est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Ordre du jour :

- 1^o: Règlement des compteurs d'eau,
- 2^o: Jet d'eau
- 3^o: Enlèvement des ordures (Vieilles Halles)
- 4^o: Lettre du Président de la "E^t Cadeau du Commerce"
- 5^o: Nominations des C. M. comme membres de la Commission Personnel
- 6^o: Appareil stérilisateur
- 7^o: Plainte de Mr. F. Lacoste (Gicoupi)
- 8^o:achat d'un terrain au cimetière
- 9^o: Matériel Hall aux Bastides
- 10^o: Matériel électrique prêté.
- 11^o: Vues électorales

En ouvrant la séance, le G^{er}esident fait connaître à ses Collègues qu'il y a lieu de régler la question essentielle du présent ordre du jour, à savoir l'achat des compteurs d'eau appartenant à M. Henri Labat ex^e Régisseur du Service des eaux de Montoyeau.

J^e donne la parole à M. H. Pages rapporteur de la Commission d'eau. Celui-ci, après avoir rappelé pour quels motifs la Municipalité aurait décidé de modifier le mode d'exploitation d'eau potable, dit que la commission des eaux a décidé, à l'unanimité, de demander à M. Labat de lui vendre pour le compte de la Commune les compteurs de calibres et marques différents qui sont de propriété et se trouvent actuellement en location chez des concessionnaires.

Cet achat se ferait aux conditions suivantes :

1^e. M. Labat s'engage à garantir en état de bon fonctionnement de marche, pendant une période d'un an, à dater du 1^{er} Mars 1946, tous les compteurs par lui cédés ;

2^e. Dans le cas contraire, il assurerait à ses frais les réparations nécessaires.

3^e. La Ville, d'accord avec M. Labat qui accepte, achèterait à ce dernier :

31 compteurs occasion 10,12 m/m au pris de l'un 500 ^x	= 15 500 ^x
Hg 8 8 15 m/m 8. 600 ^x	= 29 400 ^x
19 3 3 20 m/m 3. 700 ^x	= 13 000 ^x
1 1 1 40 m/m 1. 1200 ^x	= 1 200 ^x
<hr/>	
soit : 100 compteurs dont le montant total s'élève à pris = 59 400 francs	

Un traité de gré à gré en triple exemplaire sera joint à la présente délibération et ne deviendra définitif qu'après approbation par l'autorité de tutelle.

La garantie de 10% sur le montant ci-dessus - soit en chiffres ronds 6 000 francs - sera remboursée à M. Labat le premier Mars mil neuf cent quarante-sept.

Les crédits nécessaires au paiement de la somme 59 400 francs seront inscrits au budget additionnel actuellement en cours de préparation.

Les locataires des compteurs ci-dessus doivent obligatoirement céder leurs propriétaires de leurs compteurs et en effectuer le paiement comptant entre les mains de M. le Receveur Municipal, dans le délai de 1^{er} Mars 1946.

Le prix de vente aux concessionnaires sera le prix d'achat des compteurs à M. Labat indiqué ci-dessus.

Pour quelques cas et par dérogation, les compteurs pourront être remis à tempérance mais au plus tard à fin d'année courante.

Le rapport terminé, le Maire demande à l'Assemblée de délibérer et de l'autoriser à faire avec M. Labat un traité de gré à gré.

Après avoir entendu l'opposé de M. le Maire, les membres présents estimant :

- 1° que l'achat pour la Ville des compteurs d'occasion appartenant à M. Labat est indispensable au bon fonctionnement du Service d'eau (voir délibération du 9 Février 1946 approuvée le 18 du même mois),
- 2° que le prix du dit matériel d'occasion est en rapport avec le prix actuel du neuf ;
- 3° que le vendeur accepte les conditions concernant l'entretien et le cautionnement, votant les crédits nécessaires, sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure ; ils seront inscrits au Budget additionnel 1946.

L'Assemblée se déclare par pour la vente de l'ancien jet d'eau appartenant à la Commune à M. Pierre Lounion, qui en a fait la demande, ni complet ni en pièces détachées... Elle estime que les moments de l'utiliser à nouveau part de présente plus tôt qu'on ne le suppose actuellement.

Le Maire rappelle à ses Collègues la lettre de M. le Gafis de la Rte G^e du 28 Juin 1946 concernant le déblaiement des Vieilles Halle et par laquelle il demande de faire voter la participation de la Ville à ces frais.

La décision du C. Municipal sera communiquée à M. le Ministre de l'éducation nationale qui fixera la contribution à la dépense résultant de l'exécution du devis présenté, complète ou l'engagement pris par nous.

Le Président donne lecture des devis soumis par trois entrepreneurs : M. Blanchard artisan-maçon a fait le prix forfaitaire de 16500 francs M. Casimir Jorda entrepreneur a fait 5° J. du 12000 francs M. Meaury étranger → 3° 15 de 10000 francs

Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal estimant que le prix demandé par M. Meaury est le plus avantageux, que, par ailleurs, cet entrepreneur s'occupe de l'enlèvement des ortures et immondices de la Ville, décide de lui confier le déblaiement des Vieilles Halle pour la somme demandée, soit 10000 francs.

Ce travail devra être terminé pour le 31 Août 1946 au plus tard.

L'Assemblée vote la participation de la Ville à ces frais pour la moitié de la dépense engagée soit 5000 francs. Cette somme sera inscrite au budget additionnel 1946.

Cadets du Comminges

Le Président de cette Société renouvelle la demande. Il sollicite une subvention en insistant sur l'effort constant fait pour former, développer la jeunesse, fait remarquer que les charges deviennent de plus en plus lourdes... Pour continuer la tâche, M. Gielaudon espère que le Conseil Municipal voterait une large subvention et suggère l'idée de la tirer en deux parts, l'une en faveur de la clique-fanfare, l'autre au titre de l'éducation physique.

'On et approuvé'
Toulouse le 28.9.1946
Préfet: signé illisible

Jet d'eau

Déblaiement V. Halle

•

Révision effectif Pours! Comt

Il est décidé que lui sera répondu par lettre que lors de la discussion du budget additionnel, en cours de préparation, la subvention sera augmentée.

Une commission intercommunale en vue de la révision des effectifs du personnel communal de St Gaudens, Bagnères de luchon et Montségur est instituée dans notre arrondissement.

Mme Fiocco Berthe et M. Et. Blançat J. conseillers municipaux sont partie de cette commission (Arrêté du 1^{er} juillet 1946)

Une subvention sera demandé au Conseil Général en vue de l'achat d'un appareil stérilisateur... L'Assemblé confie à M. le Maire le soin d'en rechercher un.

plainte est formulé par M. Lacoste du quartier du Plan contre inconfort pour dépôt de détritus divers nauséabonds, vaisselle brûlée, sacs hygiéniques, etc., dans le récuse... M. le Maire rappelle que divers arrêtés ont été pris, aux termes desquels les riverains doivent faire eux-mêmes le nettoyage leurs immeubles.

Procès verbal sera dressé à tout délinquant sans exception.

Le Conseil autorise momentanément l'achat éventuel de concessions de terrain au centre de 12 mètres superficiels.

Une borne a été renversée et démolie par un camion dont on ignore l'identité du propriétaire. Une barre s'attache à disparaître.

Le Gard. Champêtre sera chargé de faire une enquête.

Cette bande a été prêté à l'U.S.M. pour leur fête; une plainte a été déposée pour manque de longueur de celle-ci... D'après les renseignements recueillis à bonne source, la bande devrait avoir une longueur de 1017... Il y aurait en outre: 2000 douilles - 2000 lampes blanches - 500 lampes couleurs diverses.

M. Vallot chargé de la garde du matériel n'en a remis que 400m. Pour éclaircir cette question, M. Dufor et Egle Desjardins par leurs collègues, rendront visite à M. Vallot et fourniront tous renseignements utiles lors d'une prochaine réunion du Conseil.

La commission municipale se réunit en temps voulu pour la révision de la liste électorale au cours des prochaines élections.

Terrain au centre

Double aux bestiaux

Bandes électriques

Listes électorales